



## Bien vivre aux Allues

### AGIR POUR OPTIMISER L'OCCUPATION DES LITS TOURISTIQUES

<b>Contexte et constat</b>	<p>La capacité totale d'hébergement de la Vallée de Méribel est d'environ de 39 720 lits. Elle est décomposée de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- lits en commercialisation directe (lits chauds) : 13 538 soit 34 % du volume global (agences immobilière, résidences de tourisme, hôtels, campings, village vacances),</li> <li>- lits PAP : 4 729 représentant 12 % du volume global (lits loués en directe par les propriétaires),</li> <li>- lits non commercialisés (lits froids) : 21 453 représentant 54 % du volume global.</li> </ul> <p>La part importante de lits froids pose diverses difficultés d'équilibre territorial, qui ont été soulevés lors de la concertation citoyenne menée dans le cadre de Méribel 2038. Depuis les années 2000, on constate de plus en plus une tendance à la baisse dans la fréquentation de la station et en parallèle une augmentation du nombre de lits non commercialisés (lits froids), avec une activité touristique par ailleurs fortement dépendante de la saison hivernale (89 % des nuitées annuelles et 96 % du volume d'affaire touristique).</p>		
<b>Description</b>	<p>Face à ce constat, qui impacte durement l'équilibre territorial, il s'agit de développer une attractivité suffisante pour inciter les propriétaires de lits froids à commercialiser directement leurs biens ou par le biais d'agences immobilières :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- actions de visibilité et de notoriété du classement en meublé permettant notamment l'obtention d'avantages fiscaux,</li> <li>- actions de valorisation et de reconnaissance via le club propriétaire.</li> </ul> <p>Cette action est complémentaire des initiatives qui pourront être menées par la Mairie, notamment dans le cadre de la révision générale du PLU (action 4.1.1) pour favoriser la création ou le maintien des lits chauds ou dans le cadre de la réflexion visant à structurer une stratégie de diversification touristique (action 2.9.3), qui doit pouvoir inciter les propriétaires à occuper ou louer davantage leur bien.</p> <p><u>Actions visibilité et notoriété du classement meublé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la page web existante,</li> <li>- Amélioration des supports dédiés aux propriétaires via les agences,</li> <li>- Campagne communication : réseaux sociaux, magazine et emailing de la Commune.</li> </ul> <p><u>Actions de valorisation et de reconnaissance via le club propriétaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivant le nombre de jours de location, récompense par des opérations spécifiques dans la station : first track, opening, inauguration, tests d'activité et soirée propriétaire,</li> <li>- Evénements dédiés aux nouveaux propriétaires,</li> <li>- Top 3 des loueurs avec prix personnalisés Méribel.</li> </ul>		
<b>Pilote</b>	Méribel Tourisme 	<b>Partenaires</b>	Commune des Allues Etat (avantage fiscaux classement) Socioprofessionnels et propriétaires, exploitants du domaine skiable 



Donnons du cœur à l'avenir.

## Bien vivre aux Allues

<b>Calendrier prévisionnel</b>	2022	2023	2024	2025	
		X	X	X	
<b>Moyens financiers</b>	<b>Montant Global : 21 000 € HT</b>				<b>Pistes pour le prochain plan d'action (après 2025)</b> Poursuivre la dynamique enclenchée et identifier de nouveaux leviers d'action.  Intégrer tous les propriétaires dans la charte développement durable Méribel 2038 (action 1.5.2)
	2022	2023	2024	2025	
	<i>Montant prévisionnel (HT)</i>				
	/	7000 €	7000 €	7000 €	
	<i>Financement prévisionnel (HT)</i>				
<b>Moyens humains</b>	Méribel Tourisme :				<b>Indicateurs de suivi annuel</b>
	Equipe Destination Méribel Relation propriétaire et label Communication - Animation et Evènement				
<b>Risques identifiés</b>	<u>Commune :</u> Service Communication et taxe de Séjour				<b>Indicateurs de résultat</b> Pourcentage de lits chauds et PAP : +0,3% /an par rapport à 2022 (+ 122 lits).
	Convaincre des propriétaires qui n'en ont pas le besoin ni la volonté de louer leur bien (préservation de la qualité de leur bien)				
<b>Actions liées</b>	Politique communale visant à favoriser la création de logements saisonniers (action 4.2.2 - Structurer puis mettre en oeuvre des actions favorisant l'emploi saisonnier et les conditions de travail des travailleurs saisonniers)				<b>Info / Focus carbone</b> /